



Extrait du L'École Émancipée

<http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article1855>

L'emploi en France, entre mythe et réalité

- Société -



Date de mise en ligne : samedi 22 novembre 2014

Description :

Sondages après sondages, l'emploi reste la première des préoccupations des Français. Que ce soit à la télévision, à la radio ou dans la presse écrite, de nombreuses contre-vérités circulent sur la question. Tout le monde y va de son petit commentaire, du simple citoyen au ministre lui-même, souvent approximatif.

L'École Émancipée

Sondages après sondages, l'emploi reste la première des préoccupations des Français. Que ce soit à la télévision, à la radio ou dans la presse écrite, de nombreuses contre-vérités circulent sur la question. Tout le monde y va de son petit commentaire, du simple citoyen au ministre lui-même, souvent approximatif.

En France, deux organismes produisent des statistiques sur le nombre de demandeur d'emploi : la DARES et Pôle emploi.

Sont recensées dans ces statistiques, seulement les personnes inscrites à Pôle emploi ce qui signifie que plusieurs milliers de personnes sont « invisibles ».

Parmi les personnes inscrites, nous devons distinguer cinq catégories de chômeurs (A, B, C, D et E). Chaque mois, lorsque nous sommes informés de la statistique officielle du chômage, on ne nous parle que de la seule catégorie A, hors DOM !

Par définition, sont en catégorie A « tous les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et sans emploi ».

Autrement dit, un homme qui a, par exemple, occupé un emploi d'agent d'entretien pour seulement une heure dans le mois, sort de la statistique officielle du chômage.

Ainsi, la statistique officielle du chômage en août 2014 était de 3 413 300 personnes. En additionnant les demandeurs d'emploi de catégorie A des DOM, le chiffre se porte à 3 677 600.

Enfin, si nous additionnons les catégories A, B et C [\[1\]](#), DOM compris, nous arrivons au chiffre vertigineux de 5 380 200 demandeurs d'emploi.

La tendance est à la dégradation

Derrière ces chiffres, il y a des femmes et des hommes.

Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A, B et C a progressé pour les hommes de + 6,7 % et de + 5,2 % pour les femmes.

Les moins de 25 ans ont progressé de + 1,5 % ; ceux de 25 à 49 ans de + 5,2 % ; les 50 ans ou plus de + 11,6 %.

Mais ce qui semble le plus alarmant, c'est la durée dans le chômage qui progresse sur un an de + 3,4 % pour les demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an ; de + 9,6 % pour ceux qui sont inscrits depuis un an ou plus (dont une progression de + 18,2 % pour les 3 ans ou plus !).

La tendance qui est à la dégradation sur un an, devrait se confirmer en cette fin d'année. Il y a urgence à agir face aux ravages du chômage.

Malheureusement, le gouvernement Valls campe sur ses certitudes et n'envisage en rien d'infléchir sa politique actuelle qui démontre pourtant son inefficacité en matière d'emploi.

Pire encore, le ministre du travail, François Rebsamen fait porter le chapeau de son propre échec aux chômeurs en les stigmatisant en laissant penser qu'ils sont responsables de leur chômage !

Celui-ci a osé affirmer le 2 septembre dernier « avoir demandé à Pôle emploi d'accentuer les vérifications et de sanctionner ceux qui ne cherchent pas vraiment un emploi ». Il a même prétendu qu'« en France, 350 000 emplois ne trouvent pas preneurs ».

« Les chômeurs ne cherchent pas de travail alors que du boulot, il y en a... »

Encore une fois, de quoi parlons-nous ?

Chaque année, Pôle emploi collecte un peu moins de 3 millions d'offres d'emploi, sachant que Pôle emploi ne capte que 25 % à 30 % de l'ensemble des offres.

Au total, ce sont près de 10 millions d'offres d'emploi qui sont collectées chaque année en France. Mais derrière ce chiffre se cache une tout autre réalité !

En effet il y a offre et offre : une mission d'intérim payée au SMIC pour une seule heure sera comptabilisée de la même manière qu'un poste d'ingénieur en CDI rémunéré 2 500 Euros, c'est-à-dire comme une offre d'emploi.

Lorsque l'on se rend sur le site de Pôle emploi, il est possible de constater que plus de 220 000 offres d'emploi sont régulièrement en ligne.

Mais en creusant un peu, on constate qu'à peine un tiers d'entre elles sont en CDI (et pour plus de la moitié payées seulement au SMIC avec parfois des exigences démentielles dans des secteurs où l'activité est difficile).

La très grande majorité des offres d'emploi en France sont en contrats précaires avec un turnover parfois important sur certaines d'entre elles !

« ... ils sont trop payés »

Côté indemnisation, le fantasme du chômeur trop payé est toujours présent. Pourtant, à y regarder de plus près, rien n'est bien rose !

Lorsqu'une personne perd son emploi et qu'elle remplit les conditions pour percevoir des allocations-chômage (ARE), elle recevra au mieux 57 % de son ancien salaire pendant 2 ans au maximum (3 pour les plus de 50 ans).

Actuellement, seulement 42 % des chômeurs sont indemnisés en ARE. Parmi eux, 25 % perçoivent moins de 863 Euros bruts par mois ; 50 % moins de 1 034 Euros bruts par mois ; 75 % moins de 1 242 Euros bruts par mois. Ces montants sont à rapprocher du SMIC qui est de 1 445,38 Euros bruts par mois.

Ultime argument : « ce sont des fraudeurs ! »

En 2013, la fraude aux allocations-chômage a représenté 100 millions d'euros.

Sans entrer dans le détail des actes classés comme frauduleux (et pour beaucoup à tort), il est bon de rappeler que cela ne représente que 0,30 % des allocations versées (33 milliards d'euros).

Si l'on met en parallèle la fraude fiscale qui représente 3,6 milliards d'euros et la fraude aux cotisations sociales des entreprises, comprise entre 20,1 et 24,9 milliards d'euros en 2012, nous ne pouvons que contester l'affirmation « chômeurs égal fraudeurs ».

Le chômage est subi par la très grande majorité des demandeurs d'emploi. Ce n'est pas en utilisant de faux arguments que l'on trouvera des solutions aux problèmes posés tant les racines en sont complexes et multifformes. ĩ

Emmanuel M'Hedhbi
(SNU Pôle emploi)

[1] Nous ne comptabilisons pas volontairement les catégories D et E car non tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi (car non immédiatement disponible ou déjà pourvues d'un emploi).